

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 24 (1886)
Heft: 21

Artikel: Le rebouteur de Sa Majesté : [suite]
Autor: Loudier, Sophronyme
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-189268>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

village près de Thoune aurait passé en entier à la nouvelle doctrine. Il est intéressant de se rendre compte, d'une manière générale, de l'histoire et de l'organisation de cette secte encore peu connue et qui ne manquera pas de faire grand bruit dans un avenir prochain, puisque la proscription des Saints des derniers jours vient d'être réclamée de nouveau au Congrès de Washington.

C'est aux Etats-Unis que cette doctrine a pris naissance. Son fondateur, le visionnaire Joë Schmidt, fils d'un cultivateur, qui n'avait reçu qu'une instruction secondaire, eut ses premières révélations en 1816. Il allait passer de longues heures dans une grotte où des personnages divers lui apparaissaient et lui enseignaient que toutes les croyances religieuses étaient entachées d'erreurs. Le rôle d'apôtre et de réformateur s'offrait à lui.

Plus tard, en 1823, un ange lui apparut et lui révéla que les Indiens d'Amérique sont des enfants d'Israël ayant quitté Jérusalem sous le règne de Sédécias; que, lorsqu'ils franchirent les mers pour pénétrer dans ces contrées alors inconnues, ils avaient la connaissance du vrai Dieu. Ils l'avaient perdue et ils en avaient été punis; mais un de leurs prophètes, nommé *Mormon*, avait réuni leurs annales, leurs prophéties et leurs croyances. Ce dépôt sacré avait été enfoui par le saint homme sur l'ordre de Dieu, et les « derniers jours » du monde approchant, cet Evangile allait enfin être rendu aux hommes par Joë Schmith, qui prétendait l'avoir retrouvé gravé sur des lames métalliques. De là, cette religion, composée de quelques lambeaux du christianisme et d'idées singulièrement matérialistes. Ayant introduit la polygamie dans leur ciel, ils la considèrent sur la terre comme un acte de foi.

Les Mormons sont généralement charitables entre eux; ils punissent le vol, l'ivrognerie et même le blasphème. Zélés pour leur religion, ils espèrent avec ferveur le paradis, où l'on conserve des organes matériels mais excessivement sensibles au plaisir, et tellement perfectionnés, qu'on peut franchir d'immenses espaces avec la rapidité de la pensée.

Schmith eut bientôt recruté assez de fidèles pour fonder, en 1839, une colonie dans le Missouri. Mais, chassés successivement du Missouri, de l'Ohio, de l'Illinois, les Mormons se fixèrent dans l'Utah, sur les bords d'une rivière qui fut appelée le *Jourdain*, où ils sont encore aujourd'hui. La première pierre de *Great-Lake-City*, leur capitale, fut posée en 1847. Les rues en sont larges et tirées au cordeau; chaque maison est entourée d'un jardin qui lui donne l'aspect le plus riant. Au centre de la ville s'élève un temple gigantesque, quelques édifices publics et le palais de Brigham-Young, successeur de Joë Schmith.

Les Mormons forment aujourd'hui une population très nombreuse, que l'on dit être riche et industrielle. Le plateau de l'Utah possède de nombreuses et grandes fermes produisant en abondance des fruits, des légumes, des céréales et élevant de nombreux troupeaux.

Mais, au point de vue moral, tout cela ne suffit pas.

L'avocat et lo menistrè.

On avocat qu'avâi volliu s'amusâ à couïena lo menistrè âo soupâ dè noce à mon cousin Thimoté, lâi fasâi : Vâidè-vo ! vo z'ai bio êtrè la bontâ méma et tsertsi à mettrè la pé pertot et à rappédzenâ clliâo que sè brouillont, vo volliâi bo et bin avâi on procès on bio momeint.

— Et avoué quoui ?

— Avoué quoui ? Avoué lo diablo ! Kâ du lo teimps que lè menistrès et lo satan sè trevounont lè z'âmès dâi dzeins, porrà bin lâi avâi on espliquachon dein l'autro mondo et lè menistrès porriont bin êtrè rebedoulâ se ne sont pas d'attaquè.

— Ah ! mafâi y'ein é bin poaire, se repond lo menistrè, kâ cein ne pâo diéro allâ autrameint.

— Vo z'êtes portant proâ retoo et mâlins, eintrè vo ti, et vo vo laissériâ dinsè rebatâ pè on lulu tot solet ?

— Oh ! nest pas cein, se fe lo menistrè : mâ se failâi pliâidâyi, que voudrâi-vo qu'on fassè, kâ lo diablo qu'arâi ti lè z'avocat dè son coté, vu que l'est li que lè vâo ti avâi ein partadzo, arâi trào bio dju.

On tadié. — On taborniau qu'étâi z'u à maitrè, avâi du prometttrè à son père et à sa mère que lâo z'einvouyierâi onna lettra cauquiè dzo après que sarâi arrevâ dein sa pliace. Ma fâi lo lulu qu'arâi êtâ bin eimprontâ dè trovâ oquiè à écrire et que n'étâi pas foo po la plionma, sè peinsâ dè sein teri à bon compto ein alleint vai son maitrè, qu'étâi bin boun'einfant.

— Noutron maitrè, se lâi fâ, porriâi-vo mè férè on grand servico ?

— Et quiet, me n'ami ? Eh bin, vouaiquie ! y'é promet à mon père et à ma mère dè lâo z'einvouyi onna lettra; ora volliâvo vo demandé se vo n'ein arâi pas per hazâ onna vilhie qu'aussè dza servi et que ne vo fasse pequa fauta, kâ por mè n'âmo rein tant fotemassi après clliâo z'écretourès.

LE REBOUTEUR DE SA MAJESTÉ

VII.

Un sourd murmure se fit entendre parmi tous les assistants; cet entêtement du rebouteur dérangeait bien des combinaisons et laissait de nombreux calculs inachevés, peut-être même des problèmes sans solution.

Le duc de Sully prit la parole :

— On ne traite pas le roi de France avec le même sans-gêne que le dernier de ses sujets, dit-il d'un air à moitié fâché; lui seul commande ici, et tout le monde obéit.

— J'ai un très profond respect pour Sa Majesté, répliqua avec le plus grand calme le rebouteur; mais puisque le roi m'a donné hier carte blanche, et m'a autorisé à ne voir en lui qu'un malade ordinaire, qui veut guérir au plus vite, je désire rester seul pour mener à bien cette guérison.

Henri de Navarre, qui avait écouté cette conversation en silence, souleva comme il put sa tête de dessus l'oreiller et s'appuya de sa main droite sur la cariatide qui ornait la tête du lit :

— Alors, c'est indispensable que tout le monde s'en aille ? demanda-t-il à Antoine Fleurot.

- Vous l'avez dit, sire.
— Même la reine ?
— Même madame la reine.

— Dans ce cas, messieurs, ajouta le roi, regagnez donc vos appartements et laissez Fleurot agir comme il l'entendra. Quant à vous, ma mie, dit-il à Marie de Médicis, restez dans mon cabinet de travail, je vous ferai appeler la première pour vous annoncer la bonne nouvelle.

Les courtisans sortirent l'oreille basse et vouant le rebouteur à tous les dieux infernaux, dont il était l'agent certainement. Les médecins levaient les bras au ciel, simulant un véritable désespoir, mais très vexés, au fond, de ne pouvoir surprendre la manière d'opérer de ce suppôt de Satan : car il y avait du sortilège sous roche, c'était certain, indiscutable, hors de contestation.

La reine, grave et majestueuse, sortit la dernière, en lançant un regard furibond sur le paysan vosgien.

Le roi et le rebouteur étaient seuls.

— Eh bien ! Fleurot, reprit Henri de Navarre, lorsque la porte se fut refermée, es-tu satisfait maintenant ?

— Je remercie sincèrement Votre Majesté de m'avoir donné gain de cause.

— Sais-tu que tu es exigeant ?

— Mon devoir était de l'être.

— En ce moment, ma cour doit se moquer du Béarnais et dire que le véritable roi de France, c'est toi.

— Votre Majesté verra tout à l'heure que je ne pouvais agir autrement.

— Comment, tu ne pouvais me guérir en présence des officiers du palais, de mes médecins, et même de la reine ?

— Quelques instants encore, sire, et vous connaîtrez ma réponse.

— Ah ça ! monsieur le rebouteur, est-ce qu'il y aurait réellement de la magie dans votre manière de guérir les gens ? Je vous préviens que le diable et moi, nous sommes brouillés à mort depuis ma conversion.

— Le malin n'est pour rien dans tout cela, et votre torticolis va disparaître par des moyens forts naturels, quoique non prévus.

— Alors, que faut-il que je fasse ?

— Levez-vous, sire, et passez votre haut-de-chausses ; si vous daignez me le permettre, je vous aiderai.

Henri IV, non sans effort, sortit du lit et, soutenu par Fleurot, parvint à revêtir le haut-de-chausses.

— Maintenant, ajouta le rebouteur, je vais prier Votre Majesté de s'étendre de tout son long sur cette table.

— Que dis-tu, répartit le roi, vivement intrigué, me coucher sur cette table ?

— Oui, sire.

— Sur le dos ?

— Sur le ventre.

— En vérité, mon ami, tu te moques de moi.

— Dieu m'en garde !

— Tu ne plaisantes pas ?

— Je parle sérieusement.

Le roi resta dix secondes dans l'indécision ; il ne savait s'il devait se conformer à l'invitation, ou chasser de sa présence son étrange médecin.

— Croyez-moi, sire, votre guérison est à ce prix, ajouta Antoine Fleurot, qui avait compris la pensée du roi.

— Allons, murmura Henri IV, il ne sera pas dit que j'aurai rien négligé pour me trouver après-demain en présence de l'ambassadeur de Hollande ; un coup de main, Fleurot.

Le robuste paysan souleva le roi et l'aïda à s'étendre sur la table apportée une heure auparavant.

Malgré toutes les précautions, Henri éprouva une cui-

sante douleur dans le cou, qui lui fit jeter des cris aigus ; enfin, étendu de tout son long, ainsi que l'avait demandé Antoine Fleurot, et le visage tourné vers le sol, il attendit...

Comment narrer ce qui va suivre ?

(La fin au prochain numéro).

Réponses et questions.

Le mot de la charade de samedi est : *moulin* (mou-lin). — 60 réponses justes. La prime est échue à M. A. Guignard, à Villars-Bramard.

Problème.

J'ai vendu pour le prix total de 1110 fr. une jument et son poulain. En renversant l'ordre des chiffres du prix de la jument, chiffres dont la somme est 15, on obtient le prix du poulain. Enfin, en divisant ce dernier par la différence entre le chiffre des centimes et celui des unités du prix de la jument, on trouve 43. Quel est le prix de la jument et celui du poulain ?

Prime : Un livre utile.

Recettes.

Préparation des lainages pour qu'ils ne rétrécissent plus.

— Prenez vos étoffes de laine ; enveloppez-les dans un linge humide et déposez-les dans l'endroit le plus frais de la cave pendant sept ou huit jours. Au bout de ce temps, étendez l'étoffe à l'air et faites-la sécher. Elle ne retrécira plus.

La même précaution doit être prise pour les laines à tricoter et pour les lacets avec lesquels on borde les jupes. Si on néglige cette préparation, on s'expose à les voir rétrécir considérablement lorsqu'ils sont posés.

* *

Emballage des fleurs coupées. — Donnez aux fleurs, avant l'emballage, la plus grande quantité possible d'humidité intérieure. Placez les fleurs par lit, horizontalement et peu serrées, dans des caisses légères et solides, à l'intérieur desquelles on maintient la fraîcheur à l'aide de mousse légèrement humide. Remplissez exactement les caisses, de manière que le couvercle, au moment de l'emballage, exerce une pression légère, qui empêchera le ballonnement et, par suite, la détérioration complète des fleurs expédiées.

La *Ménagerie Pianet*, l'une des plus belles que nous ayons eues dans notre ville, vient de s'installer place du Tunnel. Elle nous offrira, entr'autres, la rare curiosité d'une lionne et d'une chienne allaitant une famille de lionceaux. L'ouverture a lieu aujourd'hui.

L. MONNET.

La Vilhe melice dâo canton de Vaud, par C. Dénéreaz, brochure de 32 pages, est en vente au bureau du *Conteur*. Prix : 60 centimes.

VINS DE VILLENEUVE

Amédée Monnet & fils, Lausanne.

LAUSANNE. — IMP. GUILLOUD-HOWARD & cie.